

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00521
Numéro SIREN : 542 005 210
Nom ou dénomination : TERROT

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 121236

Désignation de l'entreprise : SA TERROT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 111 Rue de Longchamp 75116 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 5 4 2 0 0 5 2 1 0 0 0 0 7 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 9				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	29 667	22 587	7 080
		Fonds commercial (1) AH	AI	128 800		128 800
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	10 000		10 000
		Constructions AP	AQ	1 969 213	1 337 617	631 596
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	722 265	242 553	479 712
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY	15 100		15 100
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	4 583 195	4 049 998	533 197
		Créances rattachées à des participations BB	BC	5 578 503		5 578 503
		Autres titres immobilisés BD	BE	480		480
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH		BI	69 592		69 592	
TOTAL (II) BJ		13 106 815	5 652 755	7 454 060		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	8 264 152		8 264 152
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	62 664		62 664
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 147 769		2 147 769
		Autres créances (3) BZ	CA	19 348 078	3 286 428	16 061 650
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	2 378 146	33 344	2 344 802
Disponibilités CF		CG	612 326		612 326	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	162 310		162 310	
	TOTAL (III) CJ	CK	32 975 445	3 319 772	29 655 673	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		46 082 260	8 972 527	37 109 733		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA TERROT		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1 012 388...)	DA		1 012 388	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		858 340	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		3 012	
	Réserve légale (3)	DD		111 540	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG		6 847 672	
	Report à nouveau	DH		13 508 889	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		15 647	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL		22 357 488
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		8 030	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		8 030	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		12 480 793	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV		799 843	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		191 440	
	Dettes fiscales et sociales	DY		863 513	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		35 724	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		276 499	
	TOTAL (IV)	EC		14 647 812	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		96 403
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		37 109 733	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		3 012	
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		14 647 812		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 356		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA TERROT		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	696 000	FB	FC	696 000	
	Production vendue	}	FD		FE	FF	
			FG	2 956 316	FH	FI	2 956 316
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 652 316	FK	FL	3 652 316	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	177 063	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 829 384	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT	470 223	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 472 360	
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	270 935	
Salaires et traitements *					FY	1 026 334	
Charges sociales (10)					FZ	426 690	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *		GA	170 543
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	7 674	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 844 760		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(15 376)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	426 021	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	501 604	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	372 758	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	46 787	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	20 729	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	35 827	
	Différences positives de change				GN	8 055	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	484 155		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	200 637	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	190 334	
	Différences négatives de change				GS	393	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	391 364		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	92 791	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 832	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMpte DE Résultat DE L'Exercice (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA TERROT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	85 180	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	300	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	85 480	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	10 769	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	24 498	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	35 267	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	50 213
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	36 398	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 825 040
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 809 393
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	15 647
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	2 298
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	175 421
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	11
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
SOLDE COMpte DE TIERS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			10 769	85 180	
CESSION D IMMO			24 498	300	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SA TERROT										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	146 795	KE		KF	11 672
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	10 000
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	1 384 886	KK		KL	30 000
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	554 328	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	107 637	KW		KX	14 719
		Matériel de transport *					KY	63 576	KZ		LA	12 942
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	469 183	LC		LD	60 080
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	15 100
	TOTAL III						LN	2 579 609	LO		LP	142 841
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U	15 829 266	8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P	480	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	190 049	1U		1V		
TOTAL IV						LQ	16 019 795	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	18 746 199	OH		OJ	154 513	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
								par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	158 467	LW	158 467
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	10 000	LY	10 000
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	1 414 886	MB	1 414 886	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	554 328	MH	554 328
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	123 665	MN	123 665
		Matériel de transport					IV		MP	76 518	MQ	76 518
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	5 872	MS	523 391	MT	526 419
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND	15 100	NE		
TOTAL III						IY		NG	2 716 578	NH	2 705 815	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		O0		M7	
	Autres participations						I0	5 667 568	OX	10 161 698	OY	10 161 698
	Autres titres immobilisés						I1		2B	480	2C	480
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	120 457	2E	69 592	2F	69 592
	TOTAL IV						I3	5 788 025	NJ	10 231 770	NK	10 231 770
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	5 793 897	O0	13 106 815	OL	13 106 815	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2020



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA TERROT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SA TERROT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A																			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL		EM								
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			12 394			PF							
						10 193			PG		22 587								
Terrains			PI			PJ			PK		PL								
Constructions			Sur sol propre			PM			853 561			PN							
			Sur sol d'autrui			PR			29 719			PO							
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			416 647			PW							
			Matériel de transport			QH			27 175			QI							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			9 353			QE							
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			120 101			QM							
Emballages récupérables et divers						QP						QR							
			TOTAL III			QU			1 426 836			QV							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			1 439 230			ØP		169 399								
						5 872			QW		5 872								
						1 580 170			QX		1 602 757								
						5 872			ØQ		ØR								
CADRE B																			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3					
Inst. techniques mat. et outillage		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		T3		T4		T5		T6		T7		T8					
		Matériel de transport		U1		U2		U3		U4		U5		U6					
		Mat. bureau et inform. mobilier		U8		U9		V1		V2		V3		V4					
		Emballages récup. et divers		V6		V7		V8		V9		W1		W2					
TOTAL III		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO					
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	43 857	5W	35 827	8 030		
	TOTAL II	5Z	43 857	TV	35 827	8 030		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	4 049 998	9V	9W	4 049 998		
		06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	3 119 134	6Y	200 637	6Z	7A	3 319 772
TOTAL III	7B	7 169 132	TY	200 637	TZ	UA	7 369 770	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 212 989	UB	200 637	UC	35 827	UD	7 377 800
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG	200 637	UH	35 827		
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : SA TERROT				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	5 578 503	UM		UN	5 578 503			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	69 592	UV		UW	69 592			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2 147 769		2 147 769					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 000		5 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	239 716		239 716				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	58 755		58 755				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	100 636		100 636				
	Groupe et associés (2)		VC	17 735 424		17 735 424					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 208 548		1 208 548					
	Charges constatées d'avance		VS	162 310		162 310					
	TOTAUX		VT	27 306 252	VU	21 658 157	VV	5 648 095			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	117 391						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 356		1 356					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	12 479 437		12 479 437					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	179 317		179 317						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	191 440		191 440						
Personnel et comptes rattachés		8C	84 600		84 600						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	278 629		278 629						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	358 587		358 587					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	141 696		141 696					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	620 526		620 526						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	35 724		35 724						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	276 499		276 499						
TOTAUX		VY	14 647 812	VZ	14 647 812						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 687 581	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise SA TERROT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le : 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	15 647		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	39 051	XE	121 907			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	WF	79 000	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 856					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB						
	Amendes et pénalités	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW	545			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *	WJ	545	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						XY				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	I7	36 398		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
		- imposées au taux de 0 %					ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	584 377			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
							TOTAL I	WR	758 874		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)		XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											
Majoration d'amortissement *											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) (Art. 44 undecies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3			Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	YC) XG	193 410	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	YB	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI	400 696	} XJ			
				déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	400 696	XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SA TERROT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	48 462	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	▼ ligne WI	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SA TERROT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	13 508 889	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 742 573			Dividendes	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZE							
	TOTAL I	ØF	15 251 462			Report à nouveau	ZF							
										ZG	15 251 462			
										ZH	15 251 462			
										TOTAL II				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	42 696		
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8					XQ	609 327			
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	228 985		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST	591 351			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 472 360			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	21 456		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS					9Z	249 479			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	270 935		
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	331 129		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	52 995		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	1 021 520		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			
	– Numéro de centre agréé *	XP									– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	400 696	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe: résultat d'ensemble	JD	269 216	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA TERROT Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1	Mat.bureau & infor	5 872	5 872		
	2	Titres	300			300
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2	300					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>			(A)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA TERROT Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA TERROT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SA TERROT										Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	8,00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 652 316
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	177 063
TOTAL 1										OX	3 829 379
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	5
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	77 909
Variation négative des stocks										OQ	470 223
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	1 007 786
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	7 674
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	498
TOTAL 3										OJ	1 564 090
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	2 265 294
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	2 265 294
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	3 829 379	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	8,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence						GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9		
Date de cessation						HR	/ /				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 11839

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 11479

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 54200521000076

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA TERROT

ADRESSE (voie) 111 Rue de Longchamp

CODE POSTAL 75116 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	14
--	----	----

Forme juridique SARL Dénomination TERROT FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 444505218 % de détention 50,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONGCHAMP

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SERENITY

N° SIREN (si société établie en France) 533989869 % de détention 50,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONGCHAMP

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination PALES

N° SIREN (si société établie en France) 494550445 % de détention 99,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONGCHAMP

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ONE ELEVEN

N° SIREN (si société établie en France) 510668023 % de détention 20,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONGCHAMP

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FONCIERE DES 3

N° SIREN (si société établie en France) 533989869 % de détention 33,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONGCHAMP

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SLH INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie 4330 NORTHEAST 2ND AVENUE

Code Postal 33137 Commune MIAMI Pays

Forme juridique SCI Dénomination 3BSM

N° SIREN (si société établie en France) 794876516 % de détention 50,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONCHAMP

Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCCV Dénomination TERRE NEUVE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50,00

Adresse : N° 111 Voie RUE DE LONGCHAMP

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

SA TERROT

Forme juridique	SCI	Dénomination	COMMERCITY
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50,00
Adresse :	N° 111	Voie	RUE DE LOGNCHAMP
	Code Postal 75116	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SARL	Dénomination	LITTLE APPLE
N° SIREN (si société établie en France)	794171454	% de détention	10,00
Adresse :	N° 9	Voie	RUE DU GENERAL CORDONNIER
	Code Postal 92200	Commune	NEUILLY SUR SEINE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	INFINITY
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50,00
Adresse :	N° 111	Voie	RUE DE LONGCHAMP
	Code Postal 75116	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SCCV	Dénomination	NARAYA
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	40,00
Adresse :	N° 111	Voie	RUE DE LONGCHAMP
	Code Postal 75116	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	KEDORSET
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	30,00
Adresse :	N° 111	Voie	RUE DE LONGCHAMP
	Code Postal 75116	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SARL	Dénomination	TASK
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50,00
Adresse :	N° 4	Voie	RUE PAUL BAUDRY
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	47 400		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			79 000
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

TERROT

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.012.388 euros

Siège social : 111 rue de Longchamp – 75116 Paris

542 005 210 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-sept heures,

Les actionnaires de la société Terrot, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.012.388 euros, dont le siège social est situé 111 rue de Longchamp – 75116 Paris (la "**Société**") se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (l'"**Assemblée Générale**"), au siège social, sur convocation adressée à tous les actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société Cofacom, prise en la personne de Monsieur Hubert Tondeur, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Madame Bajlà Gelrubin (la "**Présidente**") préside la séance en sa qualité de présidente du conseil de surveillance (le "**Conseil de Surveillance**"). Monsieur Samuel Gelrubin et Monsieur Charles Gelrubin, actionnaires disposant du plus grand nombre de voix présents et acceptant ce rôle, par ailleurs membres du directoire de la Société (le "**Directoire**") sont appelés comme scrutateurs. Madame Olivia Barbut-Gelrubin est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant droit de vote et que, par conséquent, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence à l'Assemblée Générale ;
- Les pouvoirs, le cas échéant, des actionnaires représentés à l'Assemblée Générale ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale ;
- Les statuts de la Société.

La Présidente déclare que les documents et renseignements visés par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.



La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil de surveillance ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approbation dudit rapport ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation dudit rapport ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Examen du mandat des commissaires aux comptes ;
- Examen des mandats des membres du Conseil de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

La Présidente présente à l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé et donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire et après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale approuve le montant des charges non fiscalement déductibles, d'un montant de 121.907 euros, au regard des articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts ainsi que l'impôt qui en découle d'un montant de 32.130 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale approuve les actes de gestion accomplis par le Directoire au cours de l'exercice écoulé et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance quitus, entier et sans réserve, de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, décide d'affecter le bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'un montant de 15.647 euros, de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - Poste « Autres réserves » avant affectation : | 6.847.672 euros |
| - Affectation de la totalité du résultat au poste « Autres réserves » | 15.647 euros |

AG BG 

- Poste « Autres réserves » après affectation :

6.863.319 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (Examen des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire en étant précisé que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions, le cas échéant.

L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (Examen du mandat des commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale prend acte que les commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, ont été renouvelés dans leurs fonctions pour une période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (Examen du mandat des membres du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des membres du Conseil de surveillance de :

- Madame Bajlà Gelrubin ;
- Madame Olivia Barbut Gelrubin ;
- Madame Leslie Gelrubin-Benitah ;

ont été renouvelés dans leurs fonctions pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

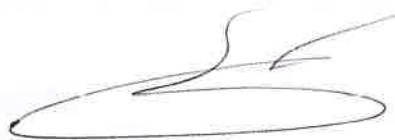
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials: BG, and several illegible marks.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau



Madame Bajla Gelrubin
Présidente



Monsieur Samuel Gelrubin
Scrutateur



Monsieur Charles Gelrubin
Scrutateur



Madame Olivia Barbut-Gelrubin
Secrétaire



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

TERROT

Société Anonyme au capital de 1 012 388 €

Siège social : 111 Rue de Longchamp 75116 PARIS

R.C.S PARIS 542 005 210

-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

-

Exercice clos le 31 décembre 2019



TERROT – Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Anonyme TERROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- Les titres de participation : ils sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

- La justification des disponibilités notamment par l'exploitation de confirmations ouvertes adressées aux établissements bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
COFACOM – Groupe Alliance Experts
Hubert Tondeur

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	29 667	22 587	7 080	0,02	5 601	0,01
Fonds commercial	128 800		128 800	0,35	128 800	0,34
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	10 000		10 000	0,03		
Constructions	1 969 213	1 337 617	631 596	1,70	669 006	1,77
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	722 265	242 553	479 712	1,29	483 767	1,28
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	15 100		15 100	0,04		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 583 195	4 049 998	533 197	1,44	524 583	1,38
Créances rattachées à des participations	5 578 503		5 578 503	15,03	11 254 685	29,70
Autres titres immobilisés	480		480	0,00	480	0,00
Prêts					117 391	0,31
Autres immobilisations financières	69 592		69 592	0,19	72 657	0,19
TOTAL (I)	13 106 815	5 652 755	7 454 060	20,09	13 256 971	34,99
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	8 264 152		8 264 152	22,27	8 734 375	23,05
Avances & acomptes versés sur commandes	62 664		62 664	0,17	8 112	0,02
Clients et comptes rattachés	2 147 769		2 147 769	5,79	80 078	0,21
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 000		5 000	0,01		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	239 716		239 716	0,65	581 828	1,54
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	58 755		58 755	0,16	6 036	0,02
. Autres	19 044 607	3 286 428	15 758 180	42,46	6 496 338	17,15
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 378 146	33 344	2 344 802	6,32	2 562 156	6,76
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	612 326		612 326	1,65	6 137 078	16,20
Charges constatées d'avance	162 310		162 310	0,44	26 298	0,07
TOTAL (II)	32 975 445	3 319 772	29 655 673	79,91	24 632 300	65,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	46 082 260	8 972 527	37 109 733	100,00	37 889 271	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 012 388)	1 012 388	2,73	1 012 388	2,67
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	858 340	2,31	858 340	2,27
Ecart de réévaluation	3 012	0,01	3 012	0,01
Réserve légale	111 540	0,30	111 540	0,29
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	6 847 672	18,45	5 105 099	13,47
Report à nouveau	13 508 889	36,40	13 508 889	35,65
Résultat de l'exercice	15 647	0,04	1 742 573	4,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	22 357 488	60,25	22 341 841	58,97
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	8 030	0,02	43 857	0,12
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	8 030	0,02	43 857	0,12
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	12 479 437	33,63	14 167 019	37,39
. Découverts, concours bancaires	1 356	0,00	49 946	0,13
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	179 317	0,48	228 238	0,60
. Associés	620 526	1,67	474 971	1,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 440	0,52	189 935	0,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	84 600	0,23	31 598	0,08
. Organismes sociaux	278 629	0,75	136 862	0,36
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	358 587	0,97	25 995	0,07
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	141 696	0,38	67 032	0,18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	35 724	0,10	90 229	0,24
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	276 499	0,75		
TOTAL (IV)	14 647 812	39,47	15 481 196	40,86
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	96 403	0,26	22 377	0,06
TOTAL PASSIF (I à V)	37 109 733	100,00	37 889 271	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	696 000		696 000	19,06	5 812 000	80,22	-5 116 000	-88,01
Production vendue biens								
Production vendue services	2 956 316		2 956 316	80,94	1 432 783	19,78	1 523 533	106,33
Chiffres d'Affaires Nets	3 652 316		3 652 316	100,00	7 244 783	100,00	-3 592 467	-49,58
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			177 063	4,85	136 223	1,88	40 840	29,98
Autres produits			5	0,00	11	0,00	-6	-54,54
Total des produits d'exploitation (I)			3 829 384	104,85	7 381 017	101,88	-3 551 633	-48,11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)			470 223	12,87	4 393 547	60,64	-3 923 324	-89,29
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 472 360	40,31	1 553 306	21,44	-80 946	-5,20
Impôts, taxes et versements assimilés			270 935	7,42	370 590	5,12	-99 655	-26,88
Salaires et traitements			1 026 334	28,10	915 090	12,63	111 244	12,16
Charges sociales			426 690	11,68	362 041	5,00	64 649	17,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations			170 543	4,67	143 780	1,98	26 763	18,61
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			7 674	0,21	7 632	0,11	42	0,55
Total des charges d'exploitation (II)			3 844 760	105,27	7 745 986	106,92	-3 901 226	-50,35
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-15 376	-0,41	-364 968	-5,03	349 592	95,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			426 021	11,66	280 029	3,87	145 992	52,13
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			501 604	13,73	170 734	2,36	330 870	193,79
Produits financiers de participations			372 758	10,21	252 942	3,49	119 816	47,37
Produits des autres valeurs mobilières et créances			46 787	1,28	161 470	2,23	-114 683	-71,01
Autres intérêts et produits assimilés			20 729	0,57	29 150	0,40	-8 421	-28,88
Reprises sur provisions et transferts de charges			35 827	0,98	182 441	2,52	-146 614	-80,35
Différences positives de change			8 055	0,22	14 188	0,20	-6 133	-43,22
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			484 155	13,26	640 191	8,84	-156 036	-24,36
Dotations financières aux amortissements et provisions			200 637	5,49	175 840	2,43	24 797	14,10
Intérêts et charges assimilés			190 334	5,21	419 711	5,79	-229 377	-54,64
Différences négatives de change			393	0,01	165	0,00	228	138,18
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					9 658	0,13	-9 658	-100,00
Total des charges financières (VI)			391 364	10,72	605 373	8,36	-214 009	-35,34
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			92 791	2,54	34 819	0,48	57 972	166,50
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 832	0,05	-220 854	-3,04	222 686	100,83

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	85 180	2,33	3 805	0,05	81 375	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300	0,01	2 524 333	34,84	-2 524 033	-99,98
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	85 480	2,34	2 528 138	34,90	-2 442 658	-96,61
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 769	0,29	8 625	0,12	2 144	24,86
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 498	0,67	502 600	6,94	-478 102	-95,12
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	35 267	0,97	511 225	7,06	-475 958	-93,09
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	50 213	1,37	2 016 913	27,84	-1 966 700	-97,50
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	36 398	1,00	53 486	0,74	-17 088	-31,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 825 040	132,11	10 829 376	149,48	-6 004 336	-55,43
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 809 393	131,68	9 086 803	125,43	-4 277 410	-47,06
RÉSULTAT NET	15 647	0,43	1 742 573	24,05	-1 726 926	-99,09
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	2 298	0,06			2 298	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 37 109 733,21 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 15 647,07 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des biens immobiliers comprend le prix d'achat et les travaux incorporés à chacun d'eux au prorata de leur tantième. Le cas échéant, la valeur spécifique de certains lots augmentés des travaux et aménagements spécifiques qui leur sont rattachés.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 Mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

Les actifs, et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Sur l'année 2020, l'économie mondiale va être impactée par l'épidémie de Covid-19, avec des conséquences plus ou moins importantes.

Avec les confinements, les fermetures de frontières, les conséquences économiques pourraient s'aggraver d'autant plus si la pandémie n'était pas contenue tant en France qu'à l'international.

La société est une filiale d'un groupe intégré et son activité n'est pas directement touchée ce qui lui permet d'affronter la crise sans risque à court terme. Les mesures gouvernementales ainsi que la trésorerie disponible au niveau du groupe permettent à la société de se projeter dans l'optique d'une continuité d'exploitation de l'année 2020.

Les conséquences du Covid-19 ne sont pas quantifiable à date

A la date d'arrêté des comptes, certains locataires ont pu bénéficier du report de leurs échéances, qui devraient être soldée avant le 31 Décembre 2020.

La société a pu obtenir le décalage du remboursement de son emprunt sur 6 mois, ce qui permet de maintenir la trésorerie de la structure.

Par ailleurs, la société n'a pas eu recours à des mesures de chômage partiel.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations			
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst		
Frais d'établissement, recherche et développement					
Autres immobilisations incorporelles	146 795		11 672		
Terrains			10 000		
Constructions sur sol propre	1 384 886		30 000		
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions	554 328				
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres installations, agencements, aménagements	107 637		14 719		
Matériel de transport	63 576		12 942		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	469 183		60 080		
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes			15 100		
TOTAL	2 579 609		142 841		
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations	15 829 266		429 055		
Autres titres immobilisés	480				
Prêts et autres immobilisations financières	190 049		6 095		
TOTAL	16 019 795		435 150		
TOTAL GENERAL	18 746 199		589 663		
		Diminutions			
		Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement					
Autres immobilisations incorporelles			158 467	158 467	
Terrains			10 000	10 000	
Constructions sur sol propre			1 414 886	1 414 886	
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions			554 328	554 328	
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres installations, agencements, aménagements			122 356	123 665	
Matériel de transport			76 518	76 518	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 872	523 391	526 419	
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes			15 100		
TOTAL		5 872	2 716 578	2 705 815	
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations		6 096 623	10 161 698		
Autres titres immobilisés			480		
Prêts et autres immobilisations financières		126 552	69 592		
TOTAL		6 223 175	10 231 770		
TOTAL GENERAL		6 223 175	13 106 815	2 864 282	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	12 394	10 193		22 587
Terrains				
Constructions sur sol propre	853 561	29 719		883 280
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	416 647	37 690		454 337
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	9 353	11 584		20 937
Matériel de transport	27 175	11 758		38 933
Matériel de bureau, informatique, mobilier	120 101	68 454	5 872	182 683
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 426 836	159 205	5 872	1 580 170
TOTAL GENERAL	1 439 230	169 399	5 872	1 602 757

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	10 193				
Terrains					
Constructions sur sol propre	29 719				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	37 690				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	11 584				
Matériel de transport	11 758				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	68 454				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	159 205				
TOTAL GENERAL	169 399				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	43 857		35 827	8 030
TOTAL Provisions	43 857		35 827	8 030
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	4 049 998			4 049 998
	3 119 134	200 637		3 319 772
TOTAL Dépréciations	7 169 132	200 637		7 369 770
TOTAL GENERAL	7 212 989	200 637	35 827	7 377 800
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		200 637	35 827	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus		
			Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	5 578 503			5 578 503
Prêts				
Autres immobilisations financières	69 592			69 592
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	2 147 769	2 147 769		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	239 716	239 716		
- T.V.A	58 755	58 755		
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés				
- Divers	100 636	100 636		
Groupe et associés	17 735 424	17 735 424		
Débiteurs divers	1 208 548	1 208 548		
Charges constatées d'avance	162 310	162 310		
TOTAL GENERAL	27 306 252	21 658 157		5 648 095
Montant des prêts accordés dans l'exercice				
Remboursements des prêts dans l'exercice	117 391			
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	1 356	1 356		
- plus d'un an	12 479 437	1 665 731	6 998 715	3 814 992
Emprunts et dettes financières divers	179 317	179 317		
Fournisseurs et comptes rattachés	191 440	191 440		
Personnel et comptes rattachés	84 600	84 600		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	278 629	278 629		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	358 587	358 587		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	141 696	141 696		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	620 526	620 526		
Autres dettes	35 724	35 724		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	276 499	276 499		
TOTAL GENERAL	14 647 812	3 834 106	6 998 715	3 814 992
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 687 581			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	38 938	26,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	38 938	26,00

Commentaires :

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	696 000
Ventes de produits finis	
Prestations de services	2 956 316
TOTAL	3 652 316

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 652 316
Etranger	
TOTAL	3 652 316

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
POUR LA SOCIETE DRUPIA Cautionnement solidaire à durée indéterminée en date du 31/05/2017	2 000 000
TOTAL	2 000 000
Dont concernant : <ul style="list-style-type: none">- les dirigeants- les filiales- les participations- les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : <ul style="list-style-type: none">- les dirigeants- les filiales- les participations- les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions règlementées : Autres :	
TOTAL	
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : Autres : Plus value latente sur SICAV Provision pour perte de change	197 326 167 293
TOTAL	364 619
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficit reportables Moins-values à long terme	

Commentaires :

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 460
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	8 460

Commentaires :

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	10	

Commentaires :

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	1 012 388	1 012 388	1 115 400	1 115 400	1 115 400
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	38 938	38 938	42 900	42 900	42 900
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	3 652 316	7 244 783	5 470 641	12 554 099	6 116 044
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	385 757	1 933 237	-7 890 846	2 096 665	1 207 760
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	36 398	53 486	282 272	638 671	354 733
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	349 359	1 879 751	-8 173 118	1 457 994	853 027
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	15 647	1 742 573	816 620	1 211 704	629 984
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	8	44	-191	34	20
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	41	19	28	15
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>	10	8	8	6	5
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	1 026 334	915 090	591 067	605 653	197 834
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	426 690	362 041	246 565	233 795	86 614

Observations complémentaires

